

## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 27.05.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mai à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	E
GILLOT Glenda	A	FONTAINE Mickaël	A	COISPEL Angélique	A
CHANDELIER Nicolas	P	CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P
DESBORDES Jessica	P	VENIANT Adrien	E	COMALADA Antoine	P
AUTIN Christelle	P	DELESQUE Cyrille	P	HELUIN Pascal	E
SAINTON Marine	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 21.05.2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 16

Pouvoirs : - M. Adrien VENIANT donne pouvoir à Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT  
- Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à Mme Aline MOREL  
- M. Pascal HELUIN donne pouvoir à Mme Aurélie SIX

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ADAM

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02.04.2024.

Pour information, M. Adrien VENIANT a demandé par mail de modifier le point 8) de la page 11 comme suit car la formulation laisse entendre que la réunion PVD du 17 avril 2024 mentionnée a pour but de parler du devenir de l'ancien logement de M. Petit, ce qui n'est pas le cas. Cette réunion vise à préparer le futur Comité de pilotage PVD du 13 juin prochain :

« M. Adrien VENIANT propose dans le cadre de « Petites Villes de Demain » de réfléchir sur la réhabilitation du logement anciennement occupé par M. Gérard PETIT. Le Conseil valide cette proposition qui devra être travaillée en Commission. Par ailleurs, M Stéphane MASSE informe que plusieurs dates pour une réunion de préparation du prochain Comité de pilotage PVD sont proposées. Les membres concernés proposent le mercredi 17 avril 2024 à 11h. ».

Cette modification a été prise en compte et le PV mis à jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 02.04.2024.

### **- Communications du Maire**

#### 1) Communauté de Communes Terroir de Caux :

- par courrier en date du 19.03.2024, la CCTC nous informe que depuis le 01.01.2024, l'instruction des demandes d'autorisations préalables pour les enseignes et la publicité lumineuse et le traitement des déclarations préalables pour l'installation, la modification et le remplacement des publicités, des pré-enseigne ainsi que les contrôles et les sanctions pour mettre fin aux infractions, ne sont plus instruites par l'Etat et que cette compétence devient celle de la CCTC. Les communes n'ont aucune délibération à prendre car le transfert est automatique. Monsieur le Maire peut s'y opposer (et non le Conseil Municipal) ainsi que le Président de la CCTC, dans un délais de 6 mois, soit jusqu'au 30.06.2024. Considérant que la CCTC instruit déjà les CUB, DP et PC de la commune, considérant la complexité de l'instruction de ce type de dossiers, il semble judicieux de laisser cette compétence à la CCTC.

- Proposition de projet Atlas de biodiversité : Dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Nature, la Communauté de communes Terroir de Caux a pour projet de réaliser un Atlas de biodiversité à l'échelle du territoire. L'objectif premier d'un Atlas de biodiversité est de connaître la biodiversité du territoire pour mieux la préserver et mieux la valoriser. Son second objectif est d'impliquer un maximum d'acteurs du territoire (élus, associations, habitants, ...) dans cette démarche par la réalisation de différentes animations. Des inventaires et des animations seront réalisés ainsi que la définition d'un plan d'actions adaptées au territoire pour répondre aux enjeux de biodiversité. La superficie de l'intercommunalité étant importante, ce projet sera à réaliser sur plusieurs années et dans un premier temps à l'échelle des communes traversées par la Vienne. Les communes engagées dans la démarche seront volontaires, motivées et impliquées dans la préservation de la biodiversité, dans les échanges et dans les différentes actions proposées. Elles bénéficieront d'une communication pour valoriser leur engagement. Notre commune étant traversée par la Vienne, elle a été présélectionnée par Terroir de Caux pour le lancement de ce projet d'Atlas de biodiversité. Qui pour s'investir dans ce projet et représenter la commune ? M. Antoine COMALADA se porte volontaire. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la candidature de M. COMALADA.

## 2) Permanences Bureaux de vote du 9 Juin 2024

### **- Commission de Contrôle de la Liste électorale - Nomination de deux nouveaux membres**

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. De plus, les conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Jusqu'à présent la commission était composée des membres suivants :

- Mme Fabienne BOUIC, Mme Glenda GILLOT et Mme Isabelle LEBLANC pour la liste conduite par M. DELARUE
- M. Antoine COMALADA et Mme Isabelle RIVOALLAN pour la liste conduite par M. COMALADA.

Suites aux démissions de Mme Isabelle LEBLANC et de Mme Isabelle RIVOALLAN, il y a lieu de désigner un nouveau membre « volontaire » pour chaque liste, dans l'ordre du tableau.

Dans le respect de l'ordre du tableau, sur la liste conduite par M. Etienne DELARUE lors des dernières élections municipales, considérant l'absence de M. Mickaël FONTAINE et l'absence de Mme Angélique COISPEL, M. Nicolas CHANDELIER, suivant de liste, accepte cette mission.

Dans le respect de l'ordre du tableau, sur la liste conduite par M. Antoine COMALADA lors des dernières élections municipales, considérant le refus de M. Cyrille DELESQUE, Mme Marine SAINTON accepte cette mission.

### **- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM**

#### **1) Demandes de subventions**

Les restaurants du cœur de Rouen et le Secours Populaire ont déposé une demande de subvention. Ces associations n'étant pas Bacquevillaises, la Commission propose de ne pas donner suite. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

## **2) Changements de grade**

Ils concernent les agents remplissant les critères d'évolution liée à leur ancienneté. La liste des agents est fournie chaque année par le CDG 76. Ils sont six pour 2024 (cinq dès maintenant et un à effet du 1er novembre 2024). L'évolution représente en année pleine une masse salariale brute de 2 258 €.

Sont concernés :

- Un agent passe d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 9<sup>ème</sup> échelon, à Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 54,15 €.
- Un agent passe d'Adjoint technique 10<sup>ème</sup> échelon, à Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 39,38 €.
- Un agent passe d'Agent de maîtrise 10<sup>ème</sup> échelon, à Agent de maîtrise principal 6<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 44,31 €.
- Un agent passe d'Agent du patrimoine 9<sup>ème</sup> échelon, à Agent du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 4,92 €.
- Un agent passe d'Adjoint technique 7<sup>ème</sup> échelon, à Adjoint technique principale 2<sup>ème</sup> classe 5<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 4,45 €.
- Un agent passe, à effet du 1er novembre, d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon, à Adjoint administrative 1<sup>ère</sup> classe 5<sup>ème</sup> échelon, ce qui donne une hausse mensuelle de salaire brut de 49,33 €.

La Commission propose de faire évoluer ces six agents, à effet du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 pour les cinq premiers et du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 pour le sixième. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

## **3) Taxe d'Aménagement**

Actuellement, elle est perçue par la commune. La Communauté de Communes Terroir de Caux souhaite que sur les secteurs de sa compétence (zones d'activité et maison médicale), elle soit partagée.

Ce que dit la loi : Aux termes de l'article 1379 du CGI, sur délibérations concordantes prises dans les conditions prévues au VI de l'article 1639 A bis, de l'organe délibérant de l'EPCI et du conseil municipal de la commune membre intéressée, la commune peut reverser tout ou partie de la taxe à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de sa compétence.

En pratique, communes et EPCI recouvrent une pleine liberté de manœuvre et peuvent s'entendre comme bon leur semble pour convenir des règles de répartition les mieux adaptées, notamment dans le cadre de la définition de leur pacte financier et fiscal.

Une réunion a eu lieu dernièrement avec les maires des communes concernées et ils ont convenu d'un commun accord de faire le partage à raison de 80% pour la communauté de communes et 20% pour la commune.

La commission propose de retenir les mêmes taux sur les secteurs de Bacqueville en Caux aménagés par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal valide à la majorité (1 voix Contre) la proposition de la Commission.

## **4) Location du Haras**

Il est impossible de facturer les loyers tant que le bail n'est pas signé. Il a été convenu avec les occupants des lieux de renouveler leur convention du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 30 Septembre 2024 et que le bail prenne effet du bail au 1<sup>er</sup> Octobre 2024.

Par ailleurs, l'un des locataires demande à ce que soient définies clairement les règles de partage de l'électricité et de l'eau, ainsi que la prise en charge des frais de bail par la commune.

La Commission propose de définir clairement les règles de partage de l'eau et de l'électricité, avec la pose de sous compteurs si nécessaire (déjà fait au niveau de l'électricité) et de laisser les frais de bail à la charge des locataires. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

### **5) Location d'une estrade**

Elle est nécessaire au concert donné par l'école de musique de Luneray sur la place du Général de Gaulle à Bacqueville en Caux le 29 juin prochain. Un devis du Département a été transmis dont le montant s'élève à 56,40 € TTC.

La commission propose d'accepter ce devis. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

### **6) Modification de la Commission - Intégration d'un nouveau membre**

Mme Marine SAINTON sollicite la possibilité d'intégrer la Commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

#### **- Rapport de la Commission « Communication », Jean-Marie ADAM**

##### **1) Proposition de la radio Tendance Ouest**

Une commerciale de l'entreprise est passée faire ses offres de services pour la diffusion d'informations communales. Plusieurs possibilités :

- Une revue hebdomadaire gratuite, mais distribuée seulement sur les métropoles de Rouen et du Havre.
- Un guide d'été qui concerne notre secteur, mis à la disposition du public dans les offices du tourisme et principaux lieux de passage (offices de tourisme, centres commerciaux, etc...). Les annonces sont payantes (1300 € le ¼ de page).
- La diffusion par radio des manifestations communales, mais là aussi payantes (800 € pour une semaine d'annonce).

Rien n'ayant été prévu dans le budget 2024 à ce titre, la Commission a simplement enregistré l'information.

##### **2) Bulletin Municipal de Juillet 2024**

Comme chaque trimestre, les propositions d'articles des responsables des commissions sont les bienvenues avant le 10.06.2024.

#### **- Rapport de la Commission « Réception », Aline MOREL**

##### **1) Modification de la Commission - Intégration d'un nouveau membre**

Mme Marine SAINTON sollicite la possibilité d'intégrer la Commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

#### **- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA**

La Commission ayant dû annuler ses réunions, tous les points normalement inscrits à l'ordre du jour ne seront pas abordés et seront donc reportés à la prochaine réunion de Conseil Municipal. M. COMALADA précise que même si la Commission ne se réunit pas, les dossiers avancent.

Il propose également au Conseil Municipal la mise en place d'un agenda partagé afin d'avoir connaissance des dates des autres réunions de commissions.

## **1) Espace jeunes et Terrain de Football**

Concernant l'Espace Jeunes, le dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat au titre de la DETR le 15.03.2024. Le dossier est donc maintenant en cours d'instruction et normalement, la décision doit être transmise à la Mairie en Septembre 2024. Suite à un problème de connexion au site de dépôt du dossier de subvention au Département non résolu à ce jour, celui-ci n'a pas encore été transmis. Il n'y a pas de date limite pour déposer le dossier donc pas d'urgence.

Concernant le Terrain de football, le dossier de demande de subvention auprès de la FFA a été complété et transmis à l'USBP la semaine passée.

## **2) Modification de la Commission - Intégration d'un nouveau membre**

Mme Marine SAINTON sollicite la possibilité d'intégrer la Commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

## **3) Compte rendu du voyage du 9 mai 2024 au 12 Mai 2024 à Scharnebeck, Nicolas CHANDELIER**

La délégation Bacquevillaise était composée d'un bus de 52 personnes et de 5 personnes ayant fait le voyage en voiture. Nous comptons parmi nous 4 conseillers municipaux dont le premier adjoint Stéphane MASSE pour représenter la municipalité. Nous sommes arrivés à Scharnebeck à 10h00 précise, nous étions attendus in der Domäne Scharnebeck, c'est un ancien cloître racheté et rénové par la Samtgemeinde, afin d'en faire un centre culturel. Les élus Bacquevillais et les responsables du jumelage ont coupé le ruban pour ouvrir les célébrations du Jubiläum. Après le mot d'accueil du président Ulf Kempin, chacun a pu retrouver sa famille Allemande. Le maire de Scharnebeck a pu nous rejoindre quelques minutes pour dire un mot, car le 9 mai sur le territoire de Scharnebeck, il y a chaque année un rassemblement de jeunes qui lui impose de participer au PC sécurité.

Le vendredi 10 mai, nous avons pris le bus à destination de Travemünde sur les bords de la mer Baltique. Nous avons pris le bac pour traverser la Trave et rejoindre le Passat un magnifique voilier 4 mâts du début du 20e siècle. Construit pour le commerce de nitrate au Chili. Il est devenu un bateau Musée. Nous sommes ensuite allés nous restaurer à la Marina, un sympathique restaurant sur la promenade de Travemünde. Où nous avons pu apprécier les spécialités locales. Après un après midi libre pour apprécier ce lieu de villégiature, il était déjà temps de rentrer à Scharnebeck.

Le samedi 11 mai, rendez-vous était donné à 10h00 à l'école de Scharnebeck pour des jeux sans frontière organisé par Wilhelm KRUSE. Après avoir été chacun équipé d'un T-shirt et formé des équipes. Chacun a pu montrer ses talents au tir, à la course aux sacs ou au lancer de bottes. Après s'être régalé d'un Brötchen, d'une saucisse et d'une bière autour du barbecue organisé par le comité, il était temps de rentrer dans les familles. A 18h00 nous étions attendus à Reinstorf au restaurant ONE WORLD. Ulf Kempin a commencé par son discours, puis suivi de celui de Nicolas Chandelier président du comité de Bacqueville, suivi par l'intervention de Stephan Block maire de Scharnebeck, puis celle de la représentante du Landrat de Luneburg. Le maire de la Samtgemeinde Laars Gerstenkorn est également intervenu et enfin Stéphane MASSE premier adjoint de la commune de Bacqueville. Tous ont rappelé l'importance des jumelages dans la construction européenne. Il était l'heure d'offrir les cadeaux à nos hôtes. Une cloche coulée pour l'occasion par la fonderie Pacquard à Villedieu-les-Poêles, offerte par le Comité de Jumelage ainsi que deux cadres l'un représentant le premier panneau du jumelage de 1974 et l'autre rendant hommage aux 50 ans, offerts par Monsieur le Maire et ses adjoints. Les Scharnebeckois ont offert à chacun une bouteille de bière brassée spécialement dans une brasserie de la région. La fête pouvait enfin commencer. Le buffet a régalé les convives. Une photobox était à disposition pour que chacun puisse garder un souvenir de cette soirée. Puis chacun s'est levé pour rejoindre l'extérieur où un concert de bidon nous attendait. De retour à la salle, la piste de danse était prête pour danser jusqu'à la fin de la soirée.

Le Dimanche 12 mai, après avoir pris une photo souvenir à l'aide d'un drone, il était l'heure de se dire au revoir puisque la délégation allemande sera à Bacqueville du 3 au 6 octobre 2024.

#### 4) Backyard

Le repas des bénévoles sera offert par le Comité des Fêtes et non par la commune car la subvention du Comité des Fêtes a été majorée dans ce sens.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, il est demandé aux agents communaux de faire l'entretien de la Sente de la Vierge.

#### - Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

##### 1) Point sur les travaux de rénovation du logement de l'ancienne Gendarmerie

Montant des fournitures :	15 530.13 €	
Etat des lieux :	165 €	au total 16 525.13 €
DDT Immobilier :	380 € (logement classé D)	
Notaire :	450 €	

Heures à 3 agents :	- Novembre 2023 :	311 heures	
	- Décembre 2023 :	229 heures	au total 1 064 heures
	- Janvier 2024 :	248 heures	
	- Février 2024 :	276 heures.	

La Commission propose, pour les prochains travaux de faire établir des devis par 3 entreprises. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

##### 2) Garages de la Gendarmerie

4 entreprises ont été consultées :

- Entreprise Alexandre - Bacqueville en Caux
- Entreprise LDB Habitat - Val de scie
- Ent. Normande de construction rénovation - Saint Ouen Le Mauger
- Ent. Cousin - Belmesnil (juste la maçonnerie)

La Commission propose de réactualiser les devis des entreprises Alexandre et LDB Habitat, en leur fournissant les plans réalisés par l'architecte lors de l'établissement du permis de construire. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

##### 3) Vélux de La Poste

2 entreprises ont été consultées :

- Entreprise Lemaitre - Luneray : 6 740.40 € HT
- Entreprise Vallée Construction - Longueville sur Scie : 3 296.90 € HT

La commission propose de retenir la proposition de l'entreprise Vallée Construction. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

##### 4) Visite des bâtiments communaux

La Commission propose d'avoir une réflexion sur une nouvelle organisation de rangement pour pouvoir rapatrier le matériel stocké à l'Ancienne Gendarmerie vers les locaux à côté du foot. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

## **5) Rénovation de la Mairie - Avenant Maitrise d'Œuvre**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 05.03.2024, le Conseil Municipal a décidé à la majorité (16 voix Pour, 1 Abstention) de signer un avenant avec En Act pour le projet de rénovation de la Mairie. Aucune délibération n'avait été prise car le Conseil Municipal n'avait pas connaissance du montant du dit avenant.

M. RIDEL, En Act, a depuis cette réunion, transmis un avenant passant le montant des travaux de 800 000 € HT à 1 828 571 € HT, et le montant du marché de Maitrise d'œuvre de 105 960 € TTC à 229 388.52 € TTC.

Ce point est donc remis à l'ordre du jour afin de prendre cette délibération et la transmettre accompagnée du dit avenant signé des deux parties au Contrôle de Légalité.

## **6) Modification de la Commission - Intégration d'un nouveau membre**

Mme Marine SAINTON sollicite la possibilité d'intégrer la Commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

## **7) Football - Problème d'évacuation**

Le club USBP a pris en charge le curage des canalisations afin de régler le problème d'évacuation.

## **8) Logements communaux - Loyers impayés**

Nous rencontrons des problèmes de loyers impayés, de comportement (chien mordeur), de défaut d'attestation d'assurance et d'utilisation du logement pour une activité commerciale (interdit par le bail). L'huissier doit être saisi pour signifier la fin du bail pour défaut de paiement des loyers et activité commerciale non autorisée.

M. Julien CORUBLE demande qu'un point soit fait avec les candidates pour le projet de MAM dans les locaux actuellement occupés par les infirmières et prévoir en cas de désistement, la création d'une case commerciale permettant par exemple l'accueil d'une boucherie.

Il rappelle également que la Commission souhaite une estimation de l'immeuble de l'ancienne Gendarmerie.

**- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », Stéphane MASSE**

### **1) Bilan des inondations du 12.05.2024**

Un violent orage s'est abattu le 12 mai dernier sur la commune, provoquant de nombreux dégâts sur nos hameaux : Pierreville (Impasse de la Fontaine), le Tilleul, le Mont Candon et Ablemont. Des maisons et des entreprises ont été inondées, des cultures et des routes détruites par l'intensité de la pluie et des coulées de boues. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été demandée au Préfet.

La réfection des routes étant de la compétence de la Communauté de Communes Terroir de Caux, une demande d'intervention urgente a été faite pour permettre aux riverains de la Route du Mont Candon de circuler en toute sécurité. L'entreprise EUROVIA a transmis un devis de 9 571 € HT soit 11 485.20 € TTC. La CCTC prendra en charge 50% de cette dépense HT, les 50% restant seront facturés à la commune en 2025 via le transfert de charge, soit 4 785.50 € + 1 914.20 € de TVA. Les travaux ont commencé ce jour et sont prévus jusqu'au 28.05.2024.

La commune apporte également son soutien à la commune d'Hermanville et ses habitants très lourdement touchés par ces inondations. Une rencontre a eu lieu le 13.05.2024 en Mairie d'Hermanville en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des représentants du Syndicat des Bassins Versants afin d'évaluer les dégâts.

Nous avons depuis reçu un courrier de la commune d'Hermanville nous demandant :

- de procéder à la délimitation des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement impactant Hermanville en se déversant pour finir dans le milieu aquatique de la Vienne.
- de veiller à ce que nos administrés connaissent et respectent les articles 640 et 641 du Code civil en adaptant leurs activités culturelles de sorte à ce qu'elles n'aggravent pas la servitude naturelle liée à la situation des lieux.
- de lui indiquer les axes de ruissellement identifiés afin de prendre contact avec les exploitants ayant pu contribuer par leur pratique culturelle à la coulée de boue ayant sinistré de nombreuses maisons et autres bâtiments dont l'église.

M. Antoine COMALADA demande que l'on passe à l'action plutôt que de continuer à faire des études.

## **2) Concours des Villes et Villages Fleuris 2024**

Comme chaque année, la commune participe au concours. Cette année, nous avons également inscrits les particuliers volontaires ayant remporté le premier prix des catégories suivantes lors du concours communal 2023 :

- Maison avec jardin visible de la rue : Mme Nicole FOUCOURT
- Décor floral installé en bordure de la voie publique : M. Edmond BAZILE
- Fenêtres, balcons ou terrasses : M. Claude LEGRAS (M. Thierry DELAMOTTE ayant refusé de participer)

Date de la 1<sup>ère</sup> visite de la commission : 20.07.2024 à 9h, sur la Place du Général de Gaulle.

## **3) Modification de la Commission - Intégration d'un nouveau membre**

M. Pascal HELUIN sollicite la possibilité d'intégrer la Commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

### **- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », Jean-Joseph CARPENTIER**

#### **1) Bilan de la Foire Agricole**

La Foire Agricole s'est très bien déroulée. Les commerçants demandent à ce que la Route devant leurs commerces ne soit plus fermée à la circulation et que seule la Place du Général de Gaulle et les deux petits parkings devant la Mairie soient utilisés.

#### **2) Harengs grillés**

M. Paul HEROUARD demande la possibilité de s'installer sur la commune pour vendre du hareng sur le mois de Novembre 2024. Le Conseil Municipal donne son accord mais demande que la vente se fasse sur la Place du Général de Gaulle et non devant la pizzeria et précise que si d'autres associations ou commerçants font la même demande, elle sera acceptée (libre concurrence).

#### **3) Démission**

M. Nicolas SAFFRAY, membre bénévole de la Commission, informe le Conseil Municipal de sa démission de la Commission. Le Conseil Municipal en prend acte.

### **- Rapport du délégué au CNAS, Jean-Marie ADAM**

L'Assemblée Générale Départementale 2024 a eu lieu le 27 Avril.

Le nombre de bénéficiaires au niveau national au 31 Décembre 2023 est de 926 749, soit plus 34 105 par rapport au 31 Décembre 2022 (soit une progression de 3,8 %).



Les prestations versées se sont élevées à 155,2 millions pour 187,2 millions de cotisations soit. un taux de retour prestations/cotisations est de 83,06 % ( 81,14 % en 2022).

Pour Bacqueville en Caux, les chiffres sont les suivants :

#### **MAIRIE**

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	Nombre d'utilisateurs
2023	3032	2637€	86,96%	10 sur 15
2022	2820€	3875€	137%	9 sur 14
2021	2820€	3761€	130%	9 sur 14

#### **CCAS**

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	Nombre d'utilisateurs
2023	4028€	1841€	45,72%	8 sur 19
2022	4159€	3627€	87%	9 sur 24
2021	3244€	3350€	103%	8 sur 16

La cotisation 2024 passe de 212 € à 217 € pour les actifs et de 137 € à 141 € pour les retraités.

Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2025, le CNAS devra s'être mis en conformité avec la réglementation sociale et fiscale.

Pour le social, c'est déjà fait. Le CNAS verse directement à l'URSAFF les cotisations dues sur les prestations considérées comme avantages en nature.

Aux niveau fiscal, ces avantages devront être ajoutés aux revenus des bénéficiaires en vue d'une retenue à la source. C'est le CNAS qui s'en chargera.

Cela ne concerne pas toutes les aides, mais seulement celles versées sous équivalences d'espèces (permis de conduire, stage BAFA, médailles, déménagement, décès, accueil de loisir, mariage, naissance, rentrée scolaire etc...). Les aides versées en chèques (vacances ou cadeau) ne sont pas concernées.

Pour neutraliser l'effet de la retenue à la source, les prestations concernées seront revalorisées de 10%.

Une information détaillée sera adressée aux bénéficiaires le moment venu.

#### **- Questions diverses**

1) Prochaine réunion de la Commission « Finances et Budgets » : 17.06.2024 à 18h30.

2) M. Jean-Joseph CARPENTIER rappelle que lorsque les associations empruntent du matériel (barnum - tables - bancs) , elles signent une convention fixant les conditions et horaires et qu'elles sont tenues de s'y conformer. La Commission doit réfléchir à des sanctions en cas de non-respect.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 25.06.2024 à 19h en présence de M. Olivier BUREAUX.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.